https://clx.asso.fr/spip/?Declarer-ses-revenus-sous-Linux





Déclarer ses revenus sous Linux

- Documentations - Technique -



Date de mise en ligne : mercredi 19 mars 2003

Copyright © Club LinuX Nord-Pas de Calais - Tous droits réservés

La méthode décrite ici concerne l'accÚs au site du MinistÚre des Finances afin d'effectuer sa déclaration de revenus en utilisant le navigateur Web Mozilla. La distribution utilisée est une Debian GNU/Linux "sarge".

Cette année, le Ministère des Finances, et plus particulièrement la Direction Générale des Impots semble avoir réellement décidé de rendre cette administration accessible par Internet.

Lorsqu'on arrive sur le portail http://www.impots.gouv.fr depuis début mars (date de la mise en ligne de la nouvelle version), une des premières choses qui saute aux yeux est "Déclarez vos revenus par internet".

Dans la section "Configuration requise" on trouve même : "Linux avec Netscape 6+ ou Mozilla 1.1+".

Mais cela ne va pas sans mal;)

Bien configurer son système

La configuration utilisée est :

- Debian GNU/Linux "sarge" (mais tout devrait être possible avec "woody");
- mozilla 1.2.1;
- Java: j2re1.3 (1.3.1).

Pour trouver le j2re1.3 pour Debian, je vous conseille un passage par le site <u>apt-get.org</u> qui référence un certain nombre de sources non officielles pour Debian.

Personellement, ce sont les paquets de Blackdown trouvés sur ftp.oleane.net qui sont installés sur ma machine. Dans /etc/apt/sources.list,j'ai inséré la ligne suivante :

```
deb ftp://ftp.oleane.net/pub/java-linux/debian/ woody non-free
```

Une fois que Mozilla et Java sont installés (ne pas oublier d'activer le support de Java dans les préférences de Mozilla), il suffit de faire pointer son navigateur vers http://www.ir.dgi.minefi.gouv.fr afin de commencer.

Je vous conseille de parcourir les différentes documentations proposées et qui expliquent le fonctionnement du site.

Obtenir un certificat électronique

L'étape suivante, qui justifie ce petit article est l'obtention du certificat électronique nécessaire pour accéder à la page

Déclarer ses revenus sous Linux

de déclaration des revenus. La solution de cryptographie choisie par la DGI repose sur une applet Java. Celle-ci nécessite des droits étendus par rapport à une applet classique car elle va devoir écrire sur votre disque afin, d'une part d'installer le module de cryptographie et, d'autre part pour écrire le fichier du certificat.

Chez moi, le module de cryptographie s'est installé dans /usr/lib/j2rel.3/lib/ext/ (ceci peut varier si vous utilisez une autre version de la JVM - Java Virtual Machine). Par défaut, ce répertoire étant un dossier "système", les droits d'écriture ne sont pas positionnés de façon à ce qu'un utilisateur lambda puisse y écrire. La solution la plus simple pour y autoriser l'enregistrement des fichiers consiste à donner les droits en écriture à tout le monde (mais vous pouvez aussi le faire spécifiquement pour un seul utilisateur). Sous le compte root, saisissez :

```
chmod a+w /usr/lib/j2re1.3/lib/ext/
```

Vous pouvez alors passer par "obtenir un certificat" sur le site de la DGI. Une fenêtre d'alerte indiquant qu'une applet demande des droits étendus devrait s'ouvrir, indiquant le nom de l'organisme ayant "signé" l'applet. Lisez les informations affichées et validez.

Une fenêtre popup devrait ensuite s'ouvrir. Elle possède une barre de progression, correspondant à l'installation du module de cryptographie, vous devriez dès lors trouver un fichier dans /usr/lib/j2re1.3/lib/ext/. Chez moi, ça donne ça :

```
-rw-r--r- 1 domi domi 327621 Mar 18 23:02 teleir_cryptolib.jar
```

Fermez ensuite votre navigateur (toutes les fenêtres :) comme indiqué sur la page, et reconsultez le site. Revisitez la partie permettant d'obtenir un certificat.

Redémarrer son navigateur

Si tout s'est bien passé, vous devriez accéder au formulaire vous demandant de saisir les informations présentes sur la déclaration (version papier) de cette année (que vous avez pris soin de remplir au préalable) ainsi que l'avis de l'année dernière.

A l'issue de l'opération un fichier de certificat devrait être créé dans ~/teleir/certificats/.

N'oubliez pas le mot de passe que vous avez saisi, c'est lui qui permet l'accès au site, en validant le certificat.

Bonne déclaration :)

Post-scriptum :

Merci à dim qui m'a mis sur la piste pour le répertoire lib/ext/